

DECLARATION DE TERRAINS – FOOT A 11

TERRAIN N° 1

Nom du Stade :

Adresse :

..... Code Postal : Ville :

Contact (Responsable installation) : Nom : Prénom :

Bureau : Portable : Mail officiel :

Nocturne Séniors Féminin et Masculin : oui non

Diurne Séniors Féminin et Masculin : oui non

Nocturne jeunes : oui non

Diurne jeunes : oui non

Levé de rideaux (vestiaires adaptés) : oui non

Plateaux écoles de football : oui non

Nombre de places : Tribunes..... Gradins.....

Monsieur le Président du club et Mr/Mme.....
propriétaire du terrain, certifient que le club aura la jouissance du
stade aux dates prévues pour le bon déroulement des compétitions organisées par la ligue
Guadeloupéenne de Football.

Cachet du club et signature du Président

Cachet et signature du Propriétaire du terrain

IMPORTANT

Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect des règlements en vigueur concernant les installations sportives dont l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football, en ce sens, elles doivent être complétées totalement et avec attention le présent document.

« Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain »

DECLARATION DE TERRAINS – FOOT A 11

TERRAIN N° 2

Nom du Stade :

Adresse :

..... Code Postal : Ville :

Contact (Responsable installation) : Nom : Prénom :

Bureau : Portable : Mail officiel :

Nocturne Séniors Féminin et Masculin : oui non

Diurne Séniors Féminin et Masculin : oui non

Nocturne jeunes : oui non

Diurne jeunes : oui non

Levé de rideaux (vestiaires adaptés) : oui non

Plateaux écoles de football : oui non

Nombre de places : Tribunes Gradins

Monsieur le Président du club et Mr/Mme

propriétaire du terrain, certifient que le club aura la jouissance du stade aux dates prévues pour le bon déroulement des compétitions organisées par la ligue Guadeloupéenne de Football.

Cachet du club et signature du Président

Cachet et signature du Propriétaire du terrain

IMPORTANT

Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect des règlements en vigueur concernant les installations sportives dont l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football, en ce sens, elles doivent être complétées totalement et avec attention le présent document.

« Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain »

DECLARATION DE TERRAINS – FOOT A 11

TERRAIN N° 3

Nom du Stade :

Adresse :

..... Code Postal : Ville :

Contact (Responsable installation) : Nom : Prénom :

Bureau : Portable : Mail officiel :

Nocturne Séniors Féminin et Masculin : oui non

Diurne Séniors Féminin et Masculin : oui non

Nocturne jeunes : oui non

Diurne jeunes : oui non

Levé de rideaux (vestiaires adaptés) : oui non

Plateaux écoles de football : oui non

Nombre de places : Tribunes Gradins

Monsieur le Président du club et Mr/Mme
propriétaire du terrain, certifient que le club aura la jouissance du
stade aux dates prévues pour le bon déroulement des compétitions organisées par la ligue
Guadeloupéenne de Football.

Cachet du club et signature du Président

Cachet et signature du Propriétaire du terrain

IMPORTANT

Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect des règlements en vigueur concernant les installations sportives dont l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football, en ce sens, elles doivent être complétées totalement et avec attention le présent document.

« Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain »

DECLARATION DE TERRAINS – FOOT A 8

TERRAIN N° 1 (Obligatoire pour compétitions foot à 8)

Nom du Stade :

Adresse :

..... Code Postal : Ville :

Contact (Responsable installation) : Nom : Prénom :

Bureau : Portable : Mail officiel :

Nocturne Séniors et U16 Féminin Foot à 8 : oui non

Diurne Séniors et U16 Féminin Foot à 8 : oui non

Nocturne Vétérans Foot à 8 : oui non

Diurne Vétérans Foot à 8 : oui non

Levé de rideaux (vestiaires adaptés) : oui non

Plateaux écoles de football : oui non

Nombre de places : Tribunes..... Gradins.....

Monsieur le Président du club et Mr/Mme.....

propriétaire du terrain, certifient que le club aura la jouissance du stade aux dates prévues pour le bon déroulement des compétitions organisées par la ligue Guadeloupéenne de Football.

Cachet du club et signature du Président

Cachet et signature du Propriétaire du terrain

IMPORTANT

Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect des règlements en vigueur concernant les installations sportives dont l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football, en ce sens, elles doivent être complétées totalement et avec attention le présent document.

« Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain »

DECLARATION DE TERRAINS – FOOT A 8

TERRAIN N° 2 (Obligatoire pour compétitions foot à 8)

Nom du Stade :

Adresse :

..... Code Postal : Ville :

Contact (Responsable installation) : Nom : Prénom :

Bureau : Portable : Mail officiel :

Nocturne Séniors et U16 Féminin Foot à 8 : oui non

Diurne Séniors et U16 Féminin Foot à 8 : oui non

Nocturne Vétérans Foot à 8 : oui non

Diurne Vétérans Foot à 8 : oui non

Levé de rideaux (vestiaires adaptés) : oui non

Plateaux écoles de football : oui non

Nombre de places : Tribunes Gradins

Monsieur le Président du club et Mr/Mme
propriétaire du terrain, certifient que le club aura la jouissance du
stade aux dates prévues pour le bon déroulement des compétitions organisées par la ligue
Guadeloupéenne de Football.

Cachet du club et signature du Président

Cachet et signature du Propriétaire du terrain

IMPORTANT

Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect des règlements en vigueur concernant les installations sportives dont l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football, en ce sens, elles doivent être complétées totalement et avec attention le présent document.

« Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain »